



SPORT  
INSTITUTE  
NETWORK  
RÉSEAU DES  
INSTITUTS  
DU SPORT



# **COVID-19 : Cadre du retour au sport de haute performance**



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
INSTITUTS  
DU SPORT

## REMERCIEMENTS

Merci aux membres du groupe de travail canadien sur la COVID-19 et le retour au sport de haute performance suivants pour leurs contributions à ce document.

Anne Merklinger – présidente du groupe de travail, directrice générale, À nous le podium

D<sup>r</sup> Mike Wilkinson – médecin en chef, Comité olympique canadien

D<sup>r</sup> Andy Marshall – médecin en chef, Comité paralympique canadien

Lorraine Lafrenière – directrice générale, Association canadienne des entraîneurs

Paul Melia – directeur général, Centre canadien pour l'éthique dans le sport

Catherine Gosselin-Després – directrice exécutive du sport, Comité paralympique canadien

Dave Mirola, directeur de la performance olympique, Comité olympique canadien

John Atkinson – directeur de la haute performance, Natation Canada

Rowan Barrett – directeur de la haute performance, Canada Basketball

Eugene Liang - directeur de la haute performance, Triathlon Canada

Marshall Starkman- directeur général, Hockey Canada

Mike Slipchuk – directeur de la haute performance, Patinage Canada

Carla Nicholls – responsable de la performance paralympique, Athlétisme Canada

Ian Mortimer - directeur du développement, Canoë Kayak Canada

Kate Boyd – gestionnaire de la haute performance paranordique et entraîneuse prochaine génération, Nordiq Canada

Dave Ellis – directeur de la haute performance, Ski Cross, Canada Alpin

Inaki Gomez – membre de la Commission des athlètes, Comité olympique canadien

Erica Gavel – membre de la commission des athlètes, Comité olympique canadien

Jocelyn East - co-présidente, groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la sécurité, l'intégrité et l'éthique dans le sport

Dale Measner - co-président, groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur la sécurité, l'intégrité et l'éthique dans le sport

Kelly Dearborn – analyste principal de programmes, Sport Canada

Jason Poole – directeur, service à la performance, Institut canadien de sport - Calgary

D<sup>r</sup> Suzanne Leclerc – médecin en chef, Institut National du Sport du Québec

D<sup>r</sup> Taryn Taylor- U Sports

Mark Hahto - directeur des sports d'été, À nous le podium

D<sup>r</sup> Patricia Chafe – directrice des sports d'hiver, À nous le podium

D<sup>r</sup> Andy Van Neutegem – directeur, sciences de performance, recherche et innovation, À nous le podium

Le groupe de travail tient également à remercier l'*Australian Institute of Sport* pour leur permission d'utiliser l'*AUSTRALIAN INSTITUTE OF SPORT (AIS) FRAMEWORK FOR REBOOTING SPORT IN A COVID-19 ENVIRONMENT* comme ressource et source de renseignements dans l'élaboration de ce cadre.



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
INSTITUTS  
DU SPORT

## COVID-19 : CADRE CANADIEN POUR LE RETOUR AU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE

### INTRODUCTION

Le Canada est fier d'être une nation sportive de pointe, tant ici qu'à l'étranger, où tous les Canadiens et Canadiennes peuvent profiter, apprécier et célébrer les bienfaits de la pratique du sport et de l'excellence sportive. Les Canadiens et Canadiennes valorisent le sport de haute performance car il s'agit d'un instrument qui contribue à renforcer, unir et bâtir les communautés canadiennes en temps de crise. Les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien du sport de haut niveau souhaitent retourner au jeu/travail en protégeant la santé et la sécurité de tous les participants et des communautés dans lesquelles ils vivent et s'entraînent. Pour les athlètes canadiens de haute performance, la poursuite de l'excellence est la profession qu'ils ont choisie et, pour eux, le retour à l'entraînement est essentiellement un « retour au travail ». L'élaboration et la mise en œuvre du Cadre canadien pour le retour au sport de haute performance dans le contexte de la COVID-19 sont basées sur l'expertise et les conseils en matière de santé publique et s'appuient sur les valeurs et les principes du sport énoncés dans la Politique canadienne du sport.

Le sport contribue directement à l'économie, à la santé et à l'éducation; il contribue au capital social en favorisant l'établissement de liens, la résilience et la création de communautés solides et cohésives. La Politique canadienne du sport actuelle, en vigueur de 2012 à 2022, établit l'orientation à adopter par les gouvernements, les institutions et les organismes afin que le sport entraîne un impact positif dans la vie des Canadiens, nos collectivités et notre pays. En 2018-2019, Sport Canada a versé environ 3,4 millions de dollars destinés à la promotion de la pratique du sport chez les enfants<sup>1</sup>. En 2017, le PIB du sport a progressé de 3,3 % pour atteindre 6,6 milliards de dollars, ce qui représente 0,3 % de l'économie totale<sup>2</sup>. La principale composante était les activités sportives organisées, incluant la tenue d'événements sportifs professionnels et amateurs. En 2017, on comptait 118 000 emplois liés au sport au Canada, une hausse de 3,7 % par rapport à 2016, représentant 0,6 % de l'ensemble des emplois au Canada<sup>3</sup>.

Plus particulièrement, dans le contexte de la COVID-19, la reprise du sport peut grandement contribuer à un retour à la normale de la société canadienne. Les organisations sportives et ses participants seront confrontés à des décisions complexes concernant la reprise de l'entraînement et de la compétition dans les circonstances actuelles. Le groupe de travail national sur la COVID-19 et le retour au sport de haute performance, en consultation avec les partenaires sportifs et le Comité consultatif de médecine sportive (CCMS), a élaboré un Cadre pour le retour au sport de haute performance dans le contexte actuel afin d'éclairer les intervenants sur la reprise du sport. Les principes nationaux pour le retour au sport de haute performance ont orienté l'élaboration du « Cadre national ».

Le Cadre national est un outil qui regroupe les normes minimales à respecter d'après les données actuelles et les directives des autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales, extrapolées dans le contexte sportif par des experts en infectiologie et en santé publique. Le Cadre national est axé sur le « comment » de la réintroduction prudente et méthodique de l'activité sportive du point de vue des athlètes, entraîneurs et spécialistes.



## VALEUR ESSENTIELLE DU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE

Le sport de haute performance transforme la vie des Canadiens, offre des modèles à nos jeunes et contribue à définir notre culture canadienne. Aux fins du présent document, l'athlète de haute performance se définit comme suit :

- un athlète ou un représentant nommé par l'organisme national de sport (ONS), et
- un athlète senior ou un athlète junior Prochaine génération étant sur la voie d'accès au podium, identifié par l'ONS, ou
- un athlète qui reçoit un soutien financier du Programme d'aide aux athlètes

La reprise du sport de haute performance repose sur trois principes fondamentaux qui s'appuient sur les valeurs :

1. D'abord et avant tout, les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien de haute performance comprennent la nécessité de retourner au jeu/travail en respectant les directives et les procédures émises par les autorités en matière de santé publique gouvernementales fédérales, provinciales et locales.
2. Le Cadre sera conforme aux valeurs et aux principes du sport énoncés dans la Politique canadienne du sport, notamment la protection de la santé et de la sécurité des athlètes de haute performance, des entraîneurs, du personnel de soutien ainsi que tous les autres participants et les communautés dans lesquelles ils vivent et s'entraînent.
3. Le retour au jeu/travail peut aider les communautés canadiennes à se rétablir, à se reconstruire et à se réunir dans l'après-COVID-19.

Compte tenu des principes énoncés ci-dessus, les partenaires sportifs nationaux de haute performance du Canada invitent fortement toutes les autorités compétentes à envisager dès que possible l'adoption de mesures ou de lignes directrices de « retour au jeu/travail » pour les athlètes olympiques et paralympiques, les entraîneurs et le personnel de soutien, conformément aux principes cités ci-dessous.

## PRINCIPES POUR LE RETOUR AU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE

Le Cadre canadien est un outil de mesures de performance de base minimales qui décrit le « comment » d'un retour au sport sécuritaire, responsable et prudent et qui s'appuie sur les meilleures données de santé publique disponibles, dans le but d'optimiser la sécurité des athlètes et de la collectivité.

Les principes suivants orientent la planification du plan de retour au sport de HP pour les organisations sportives :

### *Principes de la santé d'abord*

1. Le retour aux activités de sport de haute performance peut apporter de nombreux avantages de santé, économiques, sociaux et culturels à la société canadienne qui émerge de la COVID-19.
2. Mis en œuvre de façon sécuritaire, le retour aux activités de sport de haute performance ne devrait pas compromettre la santé des gens ou de la collectivité.



3. Le retour aux activités de sport de haute performance s'appuiera sur des renseignements sanitaires objectifs pour assurer qu'il se déroule de façon sécuritaire et ne risque pas d'augmenter les taux de transmission locale de COVID-19.
4. Toutes les décisions au sujet de la reprise des activités sportives doivent être prises en se référant consciencieusement à ces principes nationaux et en conformité avec les directives fournies par les autorités sanitaires fédérales, provinciales et locales.
5. Les organisations nationales de sport qui cherchent à obtenir des exemptions particulières pour recommencer l'activité, notamment au niveau des compétitions, doivent obtenir une autorisation de leurs autorités sanitaires respectives au niveau local et/ou provincial. relativement aux mesures additionnelles pour réduire le risque de propagation de la COVID-19.
6. Les éclosions localisées de COVID-19 pourraient nécessiter que les ONS restreignent à nouveau les activités et ces organisations doivent être prêtes à réagir en conséquence. Le dépistage d'un cas positif de COVID-19 au sein d'une organisation de sport résultera en une intervention de santé publique standardisée, qui pourrait inclure la mise en quarantaine d'une équipe entière ou d'un large groupe et de leurs contacts rapprochés pour une période déterminée.
7. Les risques associés aux grands rassemblements dans le cadre du sport de haut niveau existeront dans l'avenir prévisible. Si les rassemblements recommencent, ils devraient l'être en se basant sur les directives des autorités de santé publique qui incluent présentement un environnement sans spectateurs et un minimum de personnel de soutien pour la compétition.
8. Les installations et l'équipement de l'environnement d'entraînement quotidien et de compétition devraient être évalués pour s'assurer de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le risque pour les participants et pour ceux qui y assistent en tant que spectateurs (lorsque et où c'est permis).

#### *Principes opérationnels*

1. Le « Cadre du retour au sport de HP » du Canada fournit un guide pour la reprise du sport de haute performance. Il tient compte des différences entre les sports de contact et les sports sans contact, les sports qui se pratiquent à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que les sports d'équipe et individuels. Les trois phases de la réactivation du sport (Niveau A, B et C) du cadre fournissent un guide général de gestion du risque. Des juridictions particulières pourraient fournir des lignes directrices sur le moment de la reprise de divers niveaux de participation sportive relativement à l'épidémiologie locale, des stratégies d'atténuation du risque et sur la capacité du système de santé.
2. Les besoins particuliers des participants vulnérables aux besoins d'accompagnement importants seront pris en considération dans la détermination des plans de reprise.
3. Des données internationales recueillies jusqu'ici suggèrent que les activités sportives en plein air comportent un environnement à moindre risque pour la transmission de la COVID-19 par rapport aux activités sportives à l'intérieur.
4. Toutes les personnes qui participent et contribuent au sport de haute performance seront considérées dans les plans de reprise.



5. L'outil d'évaluation du risque pour le sport (R-SAT) est une étape méthodologique importante d'évaluation du risque pour les organisations sportives dans leurs plans et protocoles de retour au sport pour leurs environnements particuliers. Le R-SAT a été développé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et a été validé par des experts en maladies infectieuses<sup>4</sup>. Le R-SAT n'est pas un « outil de permission » pour la reprise du sport; il s'agit simplement d'une stratégie d'atténuation du risque.

## TRANSMISSION

La COVID-19 se transmet très facilement d'une personne à l'autre et se répand aisément aux proches d'une personne infectée. Le virus se répand principalement entre deux personnes en contact étroit, plus souvent par l'entremise de petites gouttelettes produites par la toux, l'éternuement ou en parlant. Les gouttelettes tombent normalement au sol ou sur des surfaces, plutôt que de se propager dans l'air sur de longues distances. Les gens contractent la COVID-19 en touchant ces objets ou surfaces (vecteurs passifs) et en touchant ensuite à leurs yeux, nez ou bouche. Il est aussi possible de contracter le virus en inspirant les gouttelettes d'une personne atteinte de la COVID-19. Le virus peut persister dans l'air jusqu'à trois heures et jusqu'à 5 jours sur une variété de surfaces (le plastique et l'acier ont démontré les temps observés les plus longs)<sup>5</sup>.

Le virus est le plus contagieux dans les trois premiers jours suivant l'apparition des symptômes, mais la propagation est possible avant l'apparition de symptômes (pré symptomatique) et peut même être propagé par des personnes qui n'ont aucun symptôme (asymptomatique).<sup>6</sup> Les symptômes les plus communs incluent : fièvre, toux, fatigue, difficultés respiratoires et perte d'odorat et de goût. Même si la plupart des personnes affectées ressentent des symptômes légers, certaines peuvent progresser jusqu'au syndrome de détresse respiratoire aiguë, défaillance de plusieurs organes, choc septique et caillots sanguins. Le délai entre l'exposition et l'apparition des symptômes se situe typiquement aux alentours de cinq jours mais peut varier de deux à quatorze jours, l'un des facteurs qui rend cette maladie si difficile à surveiller et à contrôler.

## MASQUES

Dans les endroits où la COVID-19 est présente, l'utilisation de masques non médicaux ou de couvrisage est recommandée, en plus de se laver les mains et de respecter les principes de l'étiquette respiratoire comme mesure additionnelle de protection lorsqu'il est difficile de maintenir la distanciation sociale. Trois principaux types de masques sont disponibles :

1. N95 : Il s'agit de masques très ajustés typiquement utilisés par les travailleurs de la santé qui scellent le tour du nez et de la bouche. Ils atteignent une capacité de filtration de 95% des particules en suspension dans l'air. Ils devraient empêcher la transmission du virus aérosolisé - les particules vaporisées en brume dans l'air.
2. Masques chirurgicaux ou médicaux : Ce sont des masques moins ajustés et plus flexibles qu'on considère efficace contre les grosses gouttelettes projetées en parlant, en toussant ou en éternuant – la voie de transmission la plus probable de la COVID-19.



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
INSTITUTS  
DU SPORT

3. Masques de tissu de qualité non médicale : Ces masques sont réutilisables et lavables. Ils sont typiquement poreux et leur efficacité fait toujours l'objet de recherches. Ils peuvent être utilisés lorsque la distanciation est difficile à maintenir.

Lorsque vous utilisez un masque, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande :

- Avant de mettre un masque, nettoyez vos mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool.
- Couvrez votre bouche et votre nez avec le masque et assurez-vous qu'il n'y a aucun espace entre le masque et votre visage.
- Évitez de toucher au masque lorsque vous le portez et nettoyez vos mains si vous y touchez.
- Remplacez le masque avec un nouveau masque aussitôt qu'il devient humide et ne réutilisez pas les masques à usage unique.
- Retirez-le par derrière, jetez-le immédiatement à l'intérieur d'une poubelle fermée et nettoyez ensuite vos mains avec de l'eau et du savon ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

## DÉPISTAGE

Au Canada, les directives de dépistage pour la COVID-19 ont été modifiées au cours de la pandémie en raison de l'évolution des définitions de cas et de la disponibilité accrue des trousse de dépistage. Un test pour confirmer le diagnostic de la COVID-19 est un test ACP d'un écouvillon nasopharyngien et/ou prélevé dans la gorge, combiné aux résultats cliniques pertinents. L'absence de SARS-CoV-2 sur un seul test ACP n'est pas une preuve suffisante pour exclure définitivement une infection de COVID-19. Santé Canada recommande l'utilisation de plusieurs échantillons sur plusieurs jours pour ceux dont les symptômes sont fortement évocateurs de la COVID-19<sup>7</sup>. En général, les tests ACP pour d'autres infections respiratoires virales possèdent une sensibilité et une spécificité élevée mais les données relatives aux tests pour la COVID-19 sont encore limitées.

En date du 20 mai, deux tests de sérologie ont été approuvés au Canada. À ce stade, leur disponibilité se limite à l'utilisation en laboratoire et les tests fiables (approuvés) ne sont pas facilement accessibles pour le dépistage communautaire. Le débat se poursuit toujours au niveau de l'immunité ou de la protection d'une nouvelle infection d'une personne précédemment infectée par la COVID-19. À ce stade, un dépistage sérologique systématique, particulièrement en ce qui a trait au retour à l'entraînement en groupe ou à la compétition, n'est pas recommandé. Comme c'est le cas avec tout ce qui entoure cette pandémie, ceci pourrait changer et nous continuerons de surveiller tous les développements pertinents au sport de haute performance.

À ce stade, le test sérologique systématique d'une personne à l'aide d'écouvillons nasaux (tests ACP) comme outil de dépistage n'est pas suffisamment sensible pour l'utiliser systématiquement et permettre le retour au jeu ou à l'entraînement en groupe d'une personne. La recherche confirme que le dépistage le plus sensible est une combinaison d'un contrôle quotidien des symptômes, le dépistage de toutes personnes symptomatiques et leur isolation jusqu'à ce que les résultats du test soient disponibles, l'isolation de toute personne infectée et la recherche de tous les contacts. La gestion de tous les cas positifs doit respecter les règlements et directives des autorités sanitaires locales.



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
INSTITUTS  
DU SPORT

## CLUBS DE SPORT

Les principes énoncés dans ce document s'appliquent également aux clubs sportifs compétitifs de nos collectivités. Un club sportif est souvent propriétaire ou locataire d'une installation dans laquelle le « club » est responsable de l'entité physique. Le club sportif devrait se plier aux exigences sanitaires des autorités locales pour assurer que les lieux et l'équipement du club sont désinfectés/aseptisés, selon les directives. Le Club est aussi responsable d'assurer que le stationnement, l'entrée, les déplacements à travers la bâtisse et l'installation sont coordonnés et conformes aux exigences ou directives des autorités en matière de santé publique.

Certains clubs sportifs n'ont pas accès à leur propre bâtisse ou installations d'entraînement dont ils seraient responsables d'entretenir et de veiller au respect des directives sanitaires locales ou provinciales. Les clubs de cette catégorie devront donc collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires de leurs installations pour assurer qu'ils rencontrent toutes les exigences stipulées pour l'accès, l'entrée à l'environnement d'entraînement (piscine) et la sortie. L'équipement fourni par l'installation doit être entretenu, aseptisé et désinfecté par le gestionnaire de l'installation.

Une liste de contrôle sur l'évaluation du risque et mesures d'atténuation pour les Clubs (**Annexe B**) est fournie comme outil standardisé de mesures à mettre en œuvre pour mieux protéger le club ou l'environnement de la transmission de la COVID-19. La « liste de contrôle » pour les clubs s'aligne avec l'outil d'évaluation du retour au sport (R-SAT) mentionné dans ce cadre (**Annexe A**), qui a été élaboré pour la communauté du sport de haute performance, souvent caractérisée par un environnement d'entraînement de type fermé et centralisé. Dans certains cas, un club sportif pourrait préférer utiliser le R-SAT qui s'adapte mieux aux clubs qui opèrent dans un environnement fermé et centralisé pour les athlètes de haute performance et qui procure davantage de stratégies d'atténuation.

## POPULATIONS VULNÉRABLES

Les athlètes et le personnel de soutien atteints de problèmes de santé sous-jacents incluant des maladies respiratoires ou cardiaques, l'hypertension, des coagulopathies, le diabète<sup>8</sup>, l'obésité<sup>9</sup>, l'asthme grave et l'immunosuppression en raison de maladie, de condition chronique ou de la prise de médicaments peuvent être à risque accru d'infection grave de COVID-19. Au Canada, 68 % de toutes les hospitalisations et 96 % de tous les décès en raison de la COVID-19 touchaient les personnes âgées de 60 ans ou plus<sup>10</sup>.

Les protocoles de retour au sport pour les para-athlètes doivent aussi considérer ce qui suit : une sensibilité accrue aux infections respiratoires, un système immunitaire affaibli en raison de lésions médullaires, des équipements particuliers (ex. : fauteuils roulants) qui exigent du nettoyage, l'accessibilité aux ressources médicales et l'accès à d'autres options pour l'entraînement. Les athlètes de parasport qui n'ont pas de problèmes de santé concomitants ne courent pas un risque plus élevé d'infection sérieuse à la COVID-19. De récents rapports indiquent que les gens peuvent être infectés avec la COVID-19 et ne démontrer aucun symptôme mais peuvent toujours transmettre le virus aux autres. Ainsi, l'importance extrême d'un contrôle étroit et fréquent chez les athlètes de parasport.



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
INSTITUTS  
DU SPORT

Interventions possibles pour les athlètes de parasport et le personnel de soutien vulnérables :

- Retarder le retour au sport
- Entraînement prévu à des moments désignés « à risque moindre » (c.-à-d. lorsqu'il n'y a pas d'autres groupes ou athlètes présents)
- Personnel qui travaille à distance, lorsque possible
- Pratiquer l'éloignement physique (à au moins 2 mètres les uns des autres)
- Exclusion des athlètes ou du personnel à « haut risque » de l'environnement d'entraînement

Ceux qui sont atteints de problèmes de santé concomitants nécessitent un dépistage et une gestion personnalisés, en consultation avec le médecin en chef de leur ONS ou des Grands Jeux ou de leur médecin traitant avant un retour à l'environnement d'entraînement ou de compétition.

## DÉFINITION DE GRANDS RASSEMBLEMENTS

Les rassemblements sportifs internationaux d'envergure tels les Olympiques, Paralympiques ou Coupes du monde sont considérés comme des grands rassemblements. À tout moment, la taille permise pour les rassemblements dépend aussi des règlements sanitaires en vigueur à ce moment-là. D'autres manifestations sportives de moindre envergure peuvent aussi rencontrer la définition de l'OMS d'un grand rassemblement. En général, un événement est un « grand rassemblement » si le nombre de personnes qu'il rassemble est suffisamment élevé qu'il pourrait potentiellement mettre à l'épreuve les ressources de planification et d'intervention du système de la santé de la collectivité ou de l'environnement d'entraînement où il a lieu<sup>11</sup>.

Dans le contexte du sport de haute performance, la taille du groupe d'entraînement ou la définition d'un grand rassemblement devraient être vérifiés auprès des autorités en matière de santé publique. Parmi les autres facteurs ou questions à considérer pour déterminer la taille d'un groupe d'entraînement :

- Éloignement physique (2 mètres ou plus) ou mesures d'isolation pendant la période d'entraînement
- Durée de l'événement et nombre de participants (une durée et un nombre d'athlètes moindres limitent les risques de transmission)
- Est-ce que la collectivité locale éprouve une transmission continue de la COVID-19 qui limiterait l'intervention des soins intensifs ou d'isolation?
- Est-ce que les participants ou le personnel ou bénévoles événementiels représentent des groupes démographiques à risque plus élevé de maladie sévère, tels des adultes plus âgés ou des personnes atteintes de troubles médicaux sous-jacents?
- Est-ce que les participants participent à des activités qui favorisent la transmission?
- Y aura-t-il des points d'accès limités (entrée et sortie) qui contraignent les gens à être en proximité directe et/ou à passer par des zones aux surfaces souvent touchées (portes et ascenseurs, par exemple)?



## GESTION DU RETOUR AU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Le retour au sport sera régi par les politiques et directives sanitaires. Il est important de noter que différentes provinces et territoires pourraient permettre la reprise de certaines activités sportives à différents moments, selon la transmission locale de la COVID-19, leurs ressources et d'autres variables influençant la politique locale. Même au sein d'une même province ou territoire, on pourrait noter une variabilité géographique. L'assouplissement ou le renforcement des restrictions pourraient résulter en raison de la variation du nombre de cas de COVID-19. Il est possible que la reprise d'activité physique ne soit pas linéaire et devrait être régie par les autorités de santé locales et provinciales.

La reprise initiale de l'activité sportive dépend de plusieurs facteurs :

- Une diminution continue de la transmission de la COVID-19
- La capacité du système des soins de la santé
- Les groupes et clubs sportifs communautaires et les individus qui effectuent leur propre évaluation du risque, guidés par les autorités sanitaires locales et provinciales

En ce qui concerne la reprise d'une activité sportive, il importe de considérer la responsabilité du fait d'autrui d'une ONS, OPS ou d'un club compétitif communautaire. La responsabilité du fait d'autrui est définie comme l'obligation pour une personne ou une entité de réparer les torts causés par une personne dont elle est responsable. Dans le contexte de l'atténuation des risques de transmission de la COVID-19, une organisation nationale de sport ou un club compétitif communautaire peuvent être responsables de l'information et des stratégies d'atténuation intégrées en raison de leur position hiérarchique envers un employé, athlète ou bénévole.

## SÉQUENCE DE RETOUR AU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE

L'une des caractéristiques clés d'un plan de retour au sport spécifique à un sport est une approche échelonnée de la reprise du sport. La détermination de la séquence est déterminée par les lignes directrices et directives sanitaires municipales et provinciales/territoriales.

La séquence peut être gérée ou élaborée à l'aide d'un ou plusieurs des paramètres suivants :

- le type et le niveau d'entraînement organisé pouvant avoir lieu,
- la disponibilité et l'accès à une installation d'entraînement,
- le nombre d'athlètes ou regroupement social de l'environnement d'entraînement, et
- l'ampleur de l'éloignement physique requis pour respecter les directives des autorités en matière de santé publique.

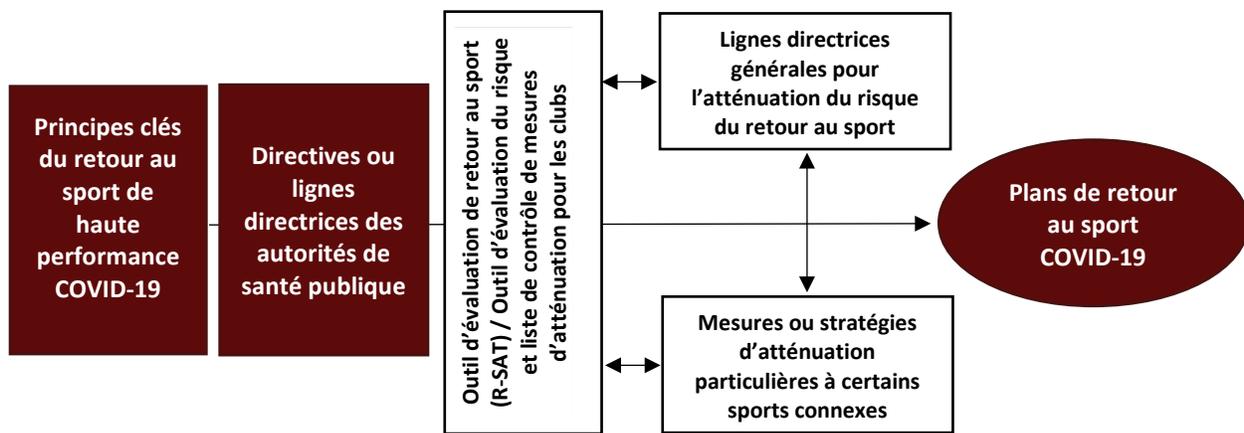
Les ONS sont encouragées d'élaborer des plans qui comportent une approche échelonnée et qui respectent les lignes directrices ou directives des autorités en matière de santé publique. Chaque étape du retour au sport devrait être vérifiée ou validée en fonction de l'évaluation du risque à l'aide du R-SAT et des stratégies d'atténuation du risque correspondantes.

## CADRE DU RETOUR AU SPORT DE HAUTE PERFORMANCE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

Le cadre national de retour au sport de haute performance (**Figure 1**) dans le contexte de la COVID-19 comprend quatre composantes clés :

1. **Principes clés** : décrit l'approche canadienne du retour au sport de haute performance dans le cadre d'un processus échelonné et méthodique qui respecte les directives des autorités en matière de santé publique.
2. **Outil d'évaluation du risque de la COVID-19 dans le sport (R-SAT) (Annexe A)** – un outil fonctionnel pour évaluer le niveau de risque de transmission dans un environnement d'entraînement et l'impact de stratégies d'atténuation potentielles.
3. **Lignes directrices générales de retour au sport** – procurent des lignes directrices générales qui ont été adaptées des *directives pour les rassemblements de masse de l'OMS* et qui appuient l'élaboration de stratégies d'atténuation particulières du risque de chaque sport.
4. **Lignes directrices de retour au sport particulières à chaque sport** – lignes directrices qui s'appuient sur le contexte particulier du sport et du risque de l'environnement axées sur les stratégies de distanciation, la taille et la composition du groupe d'entraînement et l'accès et l'adaptation aux installations et à l'équipement.

Figure 1 – Cadre pour le retour au sport de haute performance dans le contexte de la COVID-19



Les trois niveaux (A, B et C) d'activités sportives sont établis en fonction du risque de transmission dans un environnement d'entraînement ou de compétition (**Tableau 1**). Cette évaluation du risque s'appuie sur les six premières questions de l'évaluation initiale du risque R-SAT. Pour chaque niveau, les activités autorisées en fonction de la distanciation sociale, de la composition du groupe d'entraînement et des habiletés à effectuer, ainsi que la gestion de l'équipement sont fournies à titre de recommandations de mesures particulières d'atténuation pour certains sports connexes avant la reprise du sport.



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
SPORTS

Tableau 1 – Niveaux d'évaluation du risque

Cote du risque initial (R-SAT)	Négligeable	Très faible	Faible	Modéré	Élevé	Très élevé
<b>Niveau des stratégies d'atténuation</b>	<p><b>Évaluation initiale du risque : niveau A</b> – La maladie est maîtrisée, mais il y a un faible risque de transmission dans la communauté.</p> <p>L'objectif de ces lignes directrices est de minimiser le risque de transmission du virus et d'être en mesure de rechercher les contacts et d'isoler rapidement tout cas qui pourrait se présenter.</p>			<p><b>Évaluation initiale du risque : niveau B</b> – La maladie est maîtrisée, mais il y a un risque modéré de transmission dans la communauté, surtout chez les populations vulnérables.</p> <p>L'objectif de ces lignes directrices est de minimiser le risque de transmission du virus et d'être en mesure de rechercher les contacts et d'isoler rapidement tout cas qui pourrait se présenter.</p>		<p><b>Évaluation initiale du risque : niveau C</b> – La maladie n'est pas maîtrisée, et il y a un risque élevé de transmission dans la communauté.</p> <p>Les activités non essentielles devraient être restreintes et les personnes devraient rester à la maison et sortir seulement pour les services essentiels.</p>

## UTILISER LE CADRE

Le Cadre fournit une « feuille de route » pour développer des ressources et des mesures d'atténuation et documenter des plans propres à chaque sport. Il n'est pas destiné à remplacer une planification efficace mais plutôt à fournir une orientation et un contexte pour prendre des décisions éclairées.

### Phase 1 – Évaluation du risque

1. Prendre connaissance des directives établies par l'autorité sanitaire locale et du niveau de transmission pour la région de l'environnement d'entraînement.
2. Déterminer le niveau initial de risque de l'environnement au moyen du R-SAT (les six premières questions : négligeable, très faible, faible, modéré, élevé, très élevé).
3. Consulter les stratégies d'atténuation des niveaux de risque A, B et C (**Tableau 2**) requises au moment de commencer à planifier le retour au sport.

### Phase 2 – Stratégies d'atténuation

4. Répondre aux questions à la section des Stratégies d'atténuation du R-SAT.
5. Pour chaque section, se référer aux *Lignes directrices générales pour le retour au sport* (**Tableau 2**) et les *Lignes directrices pour le retour au sport de chaque sport particulier* (**Tableau 3**) pour élaborer vos stratégies.
6. D'après vos stratégies et les réponses aux questions, calculer le risque global dans l'environnement d'entraînement ou de compétition à l'aide du calculateur du R-SAT.
7. Si vous avez une cote de risque élevé ou très élevé, il faudra améliorer vos stratégies d'atténuation et répondre aux questions du R-SAT à nouveau pour réduire votre cote de risque globale.



ORGANISME  
NATIONAL  
DES  
RESEARCHERS  
INSTITUTE  
OF SPORT

## Lignes directrices générales pour le retour au sport – Sport de haute performance (Tableau 2)

Catégories d'atténuation de l'outil d'évaluation du risque	Lignes directrices générales de haut niveau en matière d'atténuation <i>Sommaire des éléments à considérer pour tous les environnements d'entraînement de haute performance</i>
<b>Connaissances du personnel</b>	Formation des entraîneurs, des athlètes et du personnel (protection individuelle, sécurité, membres du personnel) <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/mesures-arreter-propagation-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/mesures-arreter-propagation-covid-19.html</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/a-propos-maladie-coronavirus-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/a-propos-maladie-coronavirus-covid-19.html</a>
<b>Sensibilisation à la santé publique</b>	Suivi de l'information locale en matière de santé publique
<b>Capacité d'isolement</b>	Identification et gestion des athlètes symptomatiques, procédures d'isolement, soin des athlètes en isolement <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-comment-isoler-chez-soi.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-comment-isoler-chez-soi.html</a>
<b>Communication des risques</b>	Plans de communication, gestion de l'information
<b>Plan de préparation en cas d'urgence</b>	Plans de recherche des contacts, leadership d'intervention, lien vers SPC, nettoyage et équipement de protection individuelle, planification des transports <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/preparation.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/preparation.html</a> <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html</a>
<b>Coordination de la logistique</b>	Équipe des opérations de la COVID-19. Lien vers les autorités sanitaires en cas d'éclosion. <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes/ressources-provinces-territoires-covid-19.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes/ressources-provinces-territoires-covid-19.html</a>
<b>Mesures d'atténuation particulières</b>	Contrôle et suivi de l'état de santé. <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html">https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html</a> Accès et utilisation des installations et de l'équipement <a href="https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html">https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html</a>



### Lignes directrices de retour au sport particuliers à chaque sport – Niveaux des stratégies d’atténuation (Tableau 3)

	<b>Niveau A</b> <i>(Risque initial négligeable, très faible ou faible)</i>	<b>Niveau B</b> <i>(Risque initial modéré)</i>	<b>Niveau C</b> <i>(Risque initial élevé ou très élevé)</i>
<b>Sport d’équipe</b>	<p>La taille du groupe d’entraînement doit respecter les recommandations émises par l’autorité de santé publique.</p> <p>Le nettoyage de l’équipement et la distanciation sociale sont de rigueur et doivent respecter les recommandations émises par l’autorité de santé publique. Aucune modification requise au niveau de l’entraînement des compétences.</p> <p>Tous les membres de l’équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d’intervention médicale en cas d’indisposition.</p>	<p>Séances d’entraînement en petits groupes (selon les directives de l’autorité de santé publique) après une période suffisante d’auto-isolement conforme aux directives sanitaire.</p> <p>Habilités sans contact (p. ex. passe, tir, mouvement de défense et structure de l’équipe). Il est interdit de tacler, accrocher, soulever et retenir.</p> <p>Les activités d’entraînement doivent être modifiées de façon à contrôler l’utilisation de l’équipement entre un ou plusieurs athlètes; les procédures d’aseptisation doivent être suivies entre les séances d’entraînement et les différents groupes.</p> <p>Activités à faible risque seulement afin d’éviter les blessures et de minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux. Tous les membres de l’équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d’intervention médicale en cas d’indisposition.</p>	<p>Environnement d’entraînement privé. La taille du groupe d’entraînement doit respecter les recommandations émises par l’autorité de santé publique après une période suffisante d’auto-isolement. Entraînement aérobique et musculation en solo seulement.</p> <p>Les déplacements aux sites d’entraînement peuvent être limités ou interdits en fonction des avis émis par les autorités de santé publique.</p> <p>Contrôle et nettoyage de l’équipement ou de l’espace d’entraînement adéquats afin de limiter les transmissions secondaires. Aucun partage d’équipement (p. ex. se faire des passes avec un ballon).</p> <p>Tous les membres de l’équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d’intervention médicale en cas d’indisposition.</p>
<b>Sport individuel</b>	<p>La taille du groupe d’entraînement doit respecter les recommandations émises par les autorités de santé publique.</p> <p>Le nettoyage de l’équipement et la distanciation sociale sont de rigueur et doivent respecter les recommandations émises par les autorités de santé publique.</p>	<p>Séances d’entraînement en solo, avec l’entraîneur ou avec un partenaire après une période suffisante d’auto-isolement conforme aux directives des autorités sanitaires.</p> <p>Les activités d’entraînement doivent être modifiées de façon à contrôler l’utilisation de l’équipement entre un ou plusieurs athlètes; les procédures d’aseptisation doivent être suivies entre les séances d’entraînement et les différents groupes.</p>	<p>Environnement d’entraînement privé, sans aucun autre entraîneur ni partenaire d’entraînement sur les lieux.</p> <p>Les déplacements aux sites d’entraînement peuvent être limités ou interdits en fonction des avis émis par les autorités de santé publique.</p>



	Aucune modification requise au niveau de l'entraînement des compétences. Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.	<p>Activités à faible risque seulement afin d'éviter les blessures et de minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>Contrôle et nettoyage de l'équipement ou de l'espace d'entraînement adéquats afin de limiter les transmissions secondaires.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>
<b>Sport de contact</b>	<p>Les activités avec contact peuvent avoir lieu dans des installations extérieures et intérieures où des mesures conformes aux directives de l'autorité de santé publique ont été mises en œuvre. Ces mesures incluent les directives d'hygiène/aseptisation, les conseils visant à minimiser les déplacements non essentiels et les conditions de rassemblements.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p> <p>Les sports de contact peuvent avoir lieu, notamment dans les espaces extérieurs qui sont facilement accessibles de la maison.</p>	<p>Aucun sport de contact à l'extérieur de l'environnement d'entraînement fermé (suivre les directives de santé publique sur l'auto-isolément avant d'entrer dans un environnement d'entraînement privé).</p> <p>La taille des groupes est limitée à un nombre minimal d'athlètes de façon à contrôler le risque de transmission.</p> <p>Possibilité de s'entraîner à la maison ou à l'extérieur avec des membres de l'équipe si les contacts se limitent à un environnement d'entraînement fermé et que l'activité comporte un faible risque de transmission de liquides corporels.</p> <p>Tout déplacement vers un environnement d'entraînement est lié à un auto-isolément requis par les autorités sanitaires locales.</p> <p>Activités à faible risque seulement : veiller à éviter les blessures et à minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux externes.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>Aucun sport de contact à l'extérieur de l'environnement d'entraînement fermé (suivre les directives de santé publique sur l'auto-isolément avant d'entrer dans un environnement d'entraînement privé).</p> <p>Nettoyage de l'équipement et des vêtements d'entraînement requis après chaque séance. S'entraîner seul avec un entraîneur en ligne et modifier le développement des habiletés pour réduire le risque de transmission avec les surfaces d'équipement.</p> <p>Possibilité de s'entraîner seul à la maison ou dans un lieu facilement accessible à pied. Si l'entraînement a lieu dehors, maintenir une distance sociale. Activités à faible risque seulement : veiller à éviter les blessures et à minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux externes.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>
<b>Sport sans contact</b>	<p>La taille du groupe d'entraînement doit respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Le nettoyage de l'équipement et la distanciation sociale sont de rigueur et doivent respecter les</p>	<p>La taille du groupe d'entraînement doit respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Aucun partage d'équipement; le nettoyage de l'équipement et la distanciation sociale sont de</p>	<p>S'entraîner seul ou avec un partenaire après une période d'auto-isolément telle que recommandée par l'autorité de santé publique, dans un environnement d'entraînement fermé, de préférence en plein air.</p>



	<p>recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Aucune modification requise au niveau de l'entraînement des compétences. Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>rigueur et doivent respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique</p> <p>Activités à faible risque seulement : veiller à éviter les blessures et à minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux externes.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>Les déplacements aux sites d'entraînement peuvent être limités ou interdits en fonction des avis émis par les autorités de santé publique.</p> <p>Contrôle et nettoyage de l'équipement ou de l'espace d'entraînement adéquats afin de limiter les transmissions secondaires.</p> <p>Activités à faible risque seulement : veiller à éviter les blessures et à minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux externes.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>
<b>Sport pratiqué à l'extérieur</b>	<p>La taille du groupe d'entraînement doit respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Le nettoyage de l'équipement et la distanciation sociale sont de rigueur et doivent respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Aucune modification requise au niveau de l'entraînement des compétences. Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>La taille du groupe d'entraînement doit respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Le nettoyage de l'équipement et la distanciation sociale sont de rigueur et doivent respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Entraînement complet avec distanciation sociale entre les athlètes.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>Environnement d'entraînement privé sans autre entraîneur ou partenaire d'entraînement.</p> <p>Les déplacements aux sites d'entraînement peuvent être limités ou interdits en fonction des avis émis par les autorités de santé publique.</p> <p>Contrôle et nettoyage de l'équipement ou de l'espace d'entraînement adéquats afin de limiter les transmissions secondaires.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>
<b>Sport pratiqué à l'intérieur</b>	<p>La taille du groupe d'entraînement doit respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Le nettoyage de l'équipement et la distanciation sociale sont de rigueur et doivent respecter les</p>	<p>La taille du groupe d'entraînement doit respecter les recommandations émises par l'autorité de santé publique. En petits groupes seulement pour respecter la distanciation sociale recommandée par les autorités de santé publique.</p>	<p>Entraînement en solo seulement dans un environnement d'entraînement fermé et en maintenant une distance sociale.</p> <p>Les déplacements aux sites d'entraînement peuvent être limités ou interdits en fonction</p>



SPORT  
MÉDECINE  
NETWORK  
RESEARCH  
INSTITUTE  
OF SPORT

	<p>recommandations émises par l'autorité de santé publique.</p> <p>Aucune modification requise au niveau de l'entraînement des compétences. Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>Nettoyage de l'équipement et de l'espace d'entraînement entre les séances; matchs et mêlées.</p> <p>Possibilité d'utiliser les installations collectives (p. ex. les piscines) avec un nombre limité de personnes, un accès strictement contrôlé et une distanciation sociale obligatoire.</p> <p>Activités à faible risque seulement : veiller à éviter les blessures et à minimiser la nécessité de recourir à des soins médicaux externes.</p> <p>Tous les membres de l'équipe (y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien) doivent connaître et respecter le protocole d'intervention médicale en cas d'indisposition.</p>	<p>des avis émis par les autorités de santé publique.</p> <p>Contrôle et nettoyage de l'équipement ou de l'espace d'entraînement adéquats afin de limiter les transmissions secondaires.</p>
--	---	---	--



SPORT  
MÉTIER  
NETWORK  
RÉSEAU DES  
MÉTIER  
DU SPORT

## COVID-19 : Plan de gestion du risque pour le retour du sport de haute performance

### Évaluation du risque

<b>Cote de risque initial (R-SAT)</b>	<b>Négligeable</b>	<b>Très faible</b>	<b>Faible</b>	<b>Modéré</b>	<b>Élevé</b>	<b>Très élevé</b>
<b>Niveau des stratégies d'atténuation</b>	Niveau A			Niveau B	Niveau C	

### Questions clés sur la gestion du risque (de l'outil R-SAT)

Les questions suivantes devraient être au premier plan des protocoles de retour au sport :

#### **Mesures particulières pour limiter la transmission**

Quelles mesures particulières allez-vous prendre pour réduire le risque de transmission chez les athlètes et le personnel? Assurez-vous d'être spécifique à toutes vos installations.

#### **Connaissances du personnel**

Quels plans particuliers mettrez-vous en œuvre pour améliorer la compréhension et les connaissances au sein de votre personnel (y compris le personnel de soutien des installations) de la situation actuelle sur la COVID-19?

#### **Sensibilisation à la santé publique**

Quels moyens particuliers allez-vous adopter pour tenir les athlètes et le personnel pleinement informés des dernières nouvelles publiées par l'autorité sanitaire locale au sujet de la COVID-19?

#### **Plan de préparation en cas d'urgence**

Quelles stratégies particulières préparez-vous pour intervenir efficacement en situations d'urgence? Veuillez indiquer toutes les mesures de dépistage que vous mettrez en œuvre et le type de tests diagnostiques (le cas échéant) que vous utiliserez pour dépister les individus asymptomatiques et symptomatiques.

#### **Capacité d'isolement**

Quelles sont mesures concrètes en place pour isoler les athlètes ou le personnel au besoin?

#### **Coordination et logistique**

1. Quels plans particuliers préparez-vous pour améliorer la communication et la collaboration avec vos organisations partenaires?
2. Quelles politiques et procédures particulières permettront d'améliorer la coordination de la logistique entre les organismes?

#### **Communication des risques**

1. Quelles mesures concrètes seront prises pour communiquer les risques liés à l'entraînement pendant la pandémie de COVID-19?
2. Quels processus permettront de limiter les conséquences de la désinformation provenant d'autres sources?



## Plan de gestion du risque par sport : Mesures d'atténuation pour le retour au sport

**Sport :**

### Stratégies générales d'atténuation pour limiter la transmission

Connaissances du personnel	
Sensibilisation à la santé publique	
Plan d'intervention en cas d'urgence	
Capacité d'isolement	
Coordination et logistique	
Communication des risques	
Stratégies d'atténuation particulières :	Hygiène personnelle  Utilisation des installations et de l'équipement  Contrôle de l'état de santé
<b>Stratégies particulières d'atténuation pour limiter la transmission – Groupe(s) de sport</b>	
Taille du groupe	
Distance sociale	
Nettoyage et aseptisation de l'équipement	
Entraînement des compétences	



SPORT  
INTERNET  
NETWORK  
RESEAU DES  
INSTITUTEUR  
DU SPORT

<sup>1</sup> Patrimoine canadien. *Soutien financier des organismes*. Accessible à :

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/participation-sportive.html>

<sup>2</sup> Statistique Canada. *L'importance économique de la culture et du sport au Canada*. Accessible à :

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190425/dq190425b-fra.htm>

<sup>3</sup> Statistique Canada. *Hausse du produit intérieur brut du sport dans tous les domaines*. Publié en 2019.

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190425/dq190425b-fra.htm>

<sup>4</sup> Organisation mondiale de la santé. *How to use the WHO mass gathering religious addendum risk assessment tool in the context of COVID-19 2020*. En anglais seulement.

<https://www.who.int/publications-detail/how-to-use-the-who-mass-gathering-religious-addendum-risk-assessment-tool-in-the-context-of-covid-19>

<sup>5</sup> US Department of Health & Human Services. *New coronavirus stable for hours on surfaces*. Mars 2020.

En anglais seulement. Accessible à : <https://www.nih.gov/news-events/news-releases/new-coronavirus-stable-hours-surfaces>

<sup>6</sup> Gouvernement du Canada. *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Symptômes et traitement*. Accessible à :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

<sup>7</sup> Santé Canada. *Types d'instruments de test pour la COVID-19*. Accessible à :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/instruments-medicaux/covid-19/tests-serologiques.html>

<sup>8</sup> Hartmann-Boyce, Jamie, et al. *The Centre for Evidence-Based Medicine: Diabetes and risks from COVID-19*. 8 avril 2020. En anglais seulement. Accessible à :

<https://www.cebm.net/covid-19/diabetes-and-risksfrom-covid-19/>.

<sup>9</sup> Goyal, Parag, et al., *Clinical Characteristics of Covid-19 in New York City*. *New England Journal of Medicine*, 2020

<sup>10</sup> <https://www.who.int/news-room/q-a-detail/what-is-who-s-role-in-mass-gatherings>

<sup>11</sup> Organisation mondiale de la santé. *Definition of Mass Gathering*. Décembre 2019. En anglais.

Accessible à : <https://www.who.int/news-room/q-a-detail/what-is-who-s-role-in-mass-gatherings>

